



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 104366

Texte de la question

M. Jean-Pierre Gorges appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le projet de loi présenté au printemps 2010 sur la profession de syndic. Ce projet attendu comportait un certain nombre de mesures attendues des copropriétaires. Or aucun calendrier n'est fixé et il semblerait que certaines mesures, comme la mise en place du compte séparé, aient été retirées. Il lui demande de bien vouloir lui préciser un calendrier d'examen pour ce texte ainsi que les principales mesures.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé une réflexion approfondie sur la réforme des conditions d'exercice des activités d'entremise et de gestion immobilières. Il a, pour ce faire, procédé à une vaste consultation des acteurs publics et privés intervenant dans le champ de cette réforme. À ce jour, la nouvelle version de l'avant-projet de loi établie par la chancellerie à l'issue de cette concertation fait l'objet de dernières discussions au niveau interministériel. Le Gouvernement est en effet particulièrement attaché, compte tenu de l'impact de la réforme envisagée sur le secteur de l'immobilier et du logement, à ce que le texte présente un niveau optimal de sécurité juridique pour l'ensemble des consommateurs et professionnels concernés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Gorges](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104366

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2011, page 3294

Réponse publiée le : 17 mai 2011, page 5196